

JANSÉNISME

I. LES PRODROMES DU JANSÉNISME.

- Il faut chercher les origines les plus lointaines du conflit janséniste dans les efforts faits par de nombreux théologiens jésuites pour adoucir les théories traditionnelles des augustiniens et des thomistes sur la grâce et la prédestination.

Plusieurs jésuites avaient été très tôt frappés du fait que les vues augustiniennes, poussées à l'extrême, risquaient de favoriser les erreurs protestantes. Par ailleurs, leur culture humaniste les inclinait vers une conception plus optimiste de la nature humaine et de ses possibilités. En 1567, la condamnation de l'augustinisme rigide et maladroit de Baïus, professeur de Louvain, leur sembla créer un terrain favorable à la diffusion de leurs idées.

Cependant les thèses professées à Salamanque par Montemajor, à Ingolstadt par Valentia, et surtout à Louvain par Lessius et Hamelius, soulevèrent de vifs incidents avec les partisans de l'ancienne doctrine : en 1586 et 1588, les facultés de Louvain et de Douai condamnèrent les idées soutenues par Lessius. Presque au même moment (1588), Molina faisait paraître à Lisbonne son ouvrage *De concordia liberi arbitrii cum divinae gratiae donis*, travail assez peu original, mais qui constituait une synthèse des théories récentes. À la grâce efficace des augustiniens, il substituait la grâce suffisante, qui apporte à l'homme tout ce qui lui est nécessaire pour faire le bien, mais qui ne peut produire son effet que par la seule décision du libre arbitre. À la prédestination gratuite, il opposait la théorie, due principalement à Lessius, de la prédestination en prévision des mérites. Pour expliquer comment cette prévision peut être possible, il introduisait une idée empruntée à Fonseca, celle de la science moyenne, par laquelle Dieu connaît comment peuvent se comporter toutes les créatures libres réellement existantes dans toutes les circonstances possibles.

Le livre de Molina souleva une tempête, et les dominicains orchestrèrent les violentes protestations des augustiniens et des thomistes. L'affaire fut évoquée à Rome en 1596 par un bref de Clément VIII. À partir de nov. 1597, l'ouvrage fut examiné par 10 consultants, dont 8 se déclarèrent contre Molina. Le pape désirant que chaque parti pût développer à loisir ses arguments, les fameuses *Congregationes De Auxiliis* (*supra*, I, 1106) s'ouvrirent le 2 janv. 1598 ; à partir du 22 févr. 1599, les réunions devinrent contradictoires. Le 20 mars 1602, à l'ouverture d'une nouvelle série de conférences, Clément VIII fit un discours où il proscrivait de s'attacher à S. Augustin et aux Pères plutôt qu'aux Scolastiques et aux auteurs modernes (cette méthode donnait aux dominicains un avantage décisif) ; il n'osa point pourtant terminer les contestations, et les Congrégations se poursuivirent sous son successeur Paul V jusqu'au 28 août 1607. Dans les derniers mois fut poussé assez loin le projet d'une bulle condamnant une quarantaine de propositions de Molina. Mais, sur le conseil de plusieurs cardinaux, Paul V préféra surseoir à cette condamnation, craignant d'affaiblir par là la Compagnie de Jésus, qui rendait au S.-Siège, dans le domaine pratique, d'immenses services. Il se contenta d'interdire aux adversaires de se traiter réciproquement d'hérétiques, et il tenta d'enrayer la diffusion du molinisme.

Après qu'en 1611 le dominicain Alvarez eut fait paraître son traité *De auxiliis divinae gratiae*, le S.-Office, pour empêcher la publication imminente des ouvrages des jésuites Suarez et Lessius sur le même sujet, interdit, le 1^{er} déc. 1611, de rien publier sur ces matières (le décret devait être renouvelé par Urbain VIII le 22 mars 1625 ; dans l'intervalle, il avait été violé par un très grand nombre d'ouvrages, qui se présentaient d'ordinaire comme des commentaires de S. Thomas).

En déc. 1614, le général des jésuites, Aquaviva, craignant une reprise des controverses, effectua un recul spectaculaire par un décret qui prescrivait l'enseignement du thomisme dans la Compagnie et blâmait les audaces de Molina et de Lessius. Peu à peu, le ton des controverses devint moins violent. En fait, seules les universités de Rome, des Pays-Bas et d'Espagne prirent une part active à la querelle. La France, déchirée par les guerres de religion, en fut à peine

touchée, et la plupart des théologiens, tout en demeurant dans la mouvance augustino-thomiste, y pensaient. avec S. François de Sales qu'il valait mieux s'attacher à faire un bon usage de la grâce que d'en disputer. Tel était en particulier le cas du futur cardinal Pierre de Bérulle, qui avait fondé en 1611 l'Oratoire de France.

II. LES ORIGINES DU JANSÉNISME.

- À Louvain, en dépit de la condamnation de 1567, la tradition baïaniste demeurait vivace. C'est dans cette atmosphère que devait se former celui qui fut le père involontaire du jansénisme, le flamand Corneille Janssen, plus connu sous son nom latinisé de Jansénius (voir *infra*, 332 sq.).

Il avait côtoyé à Louvain, mais sans le connaître, un autre étudiant, d'origine bayonnaise : Jean Duvergier de Hauranne, né en 1581. Un peu plus tard, les jeunes gens se retrouvèrent à Paris, où ils étaient venus l'un et l'autre parfaire leurs études, et ils se lièrent d'une vive amitié. De 1611 à 1616, ils firent de longs séjours, entrecoupés d'absences, dans une propriété proche de Bayonne et appartenant à Duvergier, Camp-de-Prats. Ils y accumulèrent une prodigieuse érudition patristique et scolastique (dans laquelle les questions de la grâce semblent avoir tenu relativement fort peu de place).

Revenu à Louvain, Jansénius y suivit le cours d'une carrière universitaire. Il semble avoir évité dans son enseignement les questions litigieuses. Cependant, vers 1619, sous l'influence d'amis baïanistes, il avait cru découvrir l'essentiel de l'augustinisme dans la différence entre la grâce d'Adam, soumise au libre arbitre du premier homme encore innocent, et, la grâce de Jésus-Christ, qui doit soumettre à sa puissance la volonté de l'homme déchu, faussée par le péché. Ce principe lui semblait condamner le molinisme. Ayant revu, en 1621, Duvergier, devenu depuis peu abbé de Saint-Cyran, il l'intéressa à la cause de l'augustinisme, et les deux amis convinrent alors d'un chiffre qui leur permettrait de correspondre plus librement sur ces questions.

En fait, Jansénius et Saint-Cyran ne se retrouvaient point absolument sur le même plan. Pour Jansénius, l'essentiel était d'édifier une théorie cohérente de la grâce qui fît la synthèse des principes augustiniens ; quant aux conséquences de ces vérités dans le domaine concret de la vie chrétienne, elles demeuraient à ses yeux secondaires. Elles étaient au contraire primordiales dans les vues de Saint-Cyran.

En 1620, celui-ci avait rencontré Bérulle, avec qui il s'était lié bien plus profondément qu'avec Jansénius. La spiritualité personnelle de Bérulle, centrée sur le mystère de l'Incarnation, était tout imprégnée de S. Augustin, mais l'augustinisme se situait pour lui sur le plan de la piété et de la vie chrétienne. Il critiquait durement les jésuites molinistes, mais il ne cherchait nullement à construire une théorie de la grâce. L'essentiel était pour lui, suivant la formule de S. Augustin, d'élever la gloire du créateur sur l'abaissement et les ruines de la créature, en amenant les âmes à une attitude d'humble dépendance envers Jésus-Christ, leur rédempteur. En 1622, Bérulle et Saint-Cyran se retrouvèrent à Paris, et ils eurent pendant de longs mois des entretiens quotidiens de cinq ou six heures, dont l'abbé sortit définitivement et profondément imprégné d'un bérullisme qu'il devait défendre par la suite jusqu'à son dernier souffle.

Bérulle avait de nombreux ennemis, auxquels l'opposaient des hostilités assez diverses, où raisons religieuses et raisons politiques s'entremêlaient. Les jésuites, sur les terrains desquels la fondation de l'Oratoire avait plus ou moins empiété, y tenaient une bonne place. Saint-Cyran, qui avait eu jusqu'alors des relations correctes avec ses anciens maîtres du collège de Bayonne, adopta les griefs de Bérulle. En 1626, pour ruiner le prestige théologique de la Compagnie, il dirigea contre l'un de ses plus célèbres écrivains, le P. Garasse, une attaque violente. Un peu plus tard, de 1632 à 1635, sous le pseudonyme de Petrus Aurelius, il mèn timer une vive campagne pour défendre la hiérarchie ecclésiastique contre les jésuites anglais.

Parmi les ennemis de Bérulle, le plus dangereux était sans contredit Richelieu. Bérulle, en effet, était le champion d'une politique strictement catholique, dont tout l'objet était d'assurer le

triomphe de la vraie religion sur le protestantisme. Pour Richelieu, au contraire, l'essentiel était de construire une synthèse politique qui assurât la prépondérance de la monarchie française en Europe, au détriment même, si besoin était, des intérêts du catholicisme. Peu à peu, Richelieu réussit à faire prévaloir ses vues et à éliminer Bérulle, qui mourut, en oct. 1629, mal consolé de sa disgrâce par le cardinalat. Par une lettre ouverte à l'oratorien Bourgoing, Saint-Cyran manifesta hautement son attachement à la personne et aux idées du défunt, ce qui lui valut la haine du cardinal-ministre, lequel pourtant avait été jadis son ami.

Saint-Cyran était lié depuis 1620 avec l'aîné de la famille Arnauld, Robert Arnauld d'Andilly, dont il avait fait à la cour le champion des idées augustiniennes. En revanche, il connaissait peu alors la célèbre mère Angélique, qui avait, en 1609, réformé l'abbaye cistercienne de Port-Royal. En 1625, la communauté s'était installée à Paris, au Faubourg Saint-Jacques. Peu après, sous l'impulsion de Mgr Zamet, évêque de Langres, la mère Angélique avait fondé un ordre nouveau, dit Institut du Saint-Sacrement. En 1633, un adversaire de Zamet, l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, fit condamner un petit écrit de la mère Agnès, soeur de la mère Angélique, intitulé *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, qu'il présentait comme un sommaire de la spiritualité du nouvel institut. Sur la demande de Zamet, Saint-Cyran en prit la défense, y reconnaissant d'ailleurs une inspiration bérullienne. Par la mère Angélique, Saint-Cyran se trouva introduit au Saint-Sacrement et à Port-Royal, où il prêcha et confessa quelques religieuses. Assez imprudemment, il leur parla de sa théorie des « renouvellements ». Il s'agissait de provoquer, chez les nouveaux convertis, un choc psychologique suffisant pour consommer la rupture avec leur ancienne vie. À cette fin, ils devaient passer par l'état intermédiaire de pénitent. Pendant un temps, d'ailleurs court (au plus quelques semaines), ils se privaient de l'eucharistie et on leur différait l'absolution. Ils devaient ensuite vivre le plus possible dans la retraite, pour faire fructifier les grâces reçues. Les religieuses s'enthousiasmèrent pour cette méthode et la répandirent dans le public, ce qui souleva divers remous.

Richelieu accumulait les griefs contre Saint-Cyran. En août 1637, après la conversion d'Antoine Le Maître, jeune et brillant avocat, neveu de la mère Angélique, lequel devint le premier des Solitaires de Port-Royal, Saint-Cyran fut accusé de soustraire à la vie publique, par ses théories excessives, des sujets d'élite. Finalement, au printemps 1638, Richelieu réussit à l'impliquer dans la condamnation de l'oratorien Séguenot : il le fit arrêter le 14 mai et interner au donjon de Vincennes. L'intention première du cardinal avait été de lui faire un procès d'hérésie, et il avait cru pouvoir utiliser dans cette intention quelques propos assez imprudents de l'accusé. Ses papiers furent saisis, ses disciples et les gens qui l'avaient connu minutieusement interrogés ; mais cette information ne rapporta rien de valable, et même rendit évidente l'orthodoxie foncière de l'accusé. Richelieu dut renoncer à toute idée de procès. Cependant il maintint arbitrairement la détention.

À Louvain, Jansénius n'avait point connu de semblables drames. Il avait conçu (sans doute un peu avant 1621) le projet de rédiger une vaste somme augustinienne, où la pensée de S. Augustin sur la grâce, éparse en de nombreux ouvrages, serait présentée en une synthèse systématique et continue. C'est seulement au début de 1628 qu'il put en entreprendre la rédaction. Au moment où il fut sacré évêque d'Ypres, le 28 oct. 1636, l'ouvrage était à peu près terminé et on pouvait en envisager la prochaine impression. Rien pourtant n'était commencé lors de sa mort inopinée, le 6 mai 1638. Deux de ses amis lovanistes, Calenus et Froidmont, se chargèrent de la publication posthume. En dépit de l'opposition des jésuites, le livre put être mis en vente en sept. 1640.

C'était un énorme in-folio intitulé *Cornelii Jansenii Episcopi Iprensis Augustinus*. Le premier tome est consacré à l'étude des opinions attribuées aux pélagiens et semi-pélagiens. Le second est précédé d'un très intéressant *Liber praemialis*, où Jansénius étudie les rapports entre philosophie et théologie, ainsi que la place privilégiée faite par l'Église aux idées de S. Augustin : son hostilité à la scolastique s'y laisse clairement voir ; ensuite Jansénius y étudie

l'état de l'ange et de l'homme avant puis après la chute, en insistant sur la profondeur des ravages causés par le péché et sur la puissance de la concupiscence ; à la fin, il se prononce sur le problème de l'état de pure nature, dont il rejette la possibilité. Le troisième tome atteint le coeur du sujet en étudiant la guérison de la nature humaine et son rétablissement en la liberté par la grâce du Christ rédempteur. Les thèses augustinienes y sont affirmées avec force : nécessité de la grâce pour toute bonne oeuvre, efficacité infaillible de la grâce sans dommage pour la liberté, gratuité absolue de la prédestination. Sur tous les points, Jansénius adoptait entièrement les formules les plus dures de S. Augustin, dans la dernière forme qu'il a donnée à sa pensée. Il repoussait l'idée thomiste de la liberté pouvoir des contraires, *potestas ad opposita* ; à ses yeux, un acte est libre lorsqu'il s'identifie à la spontanéité profonde de la nature, à laquelle il donne le nom de volonté : dans cette perspective, libre et volontaire s'identifient. Cette volonté n'est mue que par la délectation. Dans l'état de la nature corrompue, sa propre pente l'entraîne à chercher cette délectation dans l'amour de soi et dans les créatures. Mais la grâce intervient pour la redresser. La grâce est une inspiration d'amour qui passe jusque dans la volonté et y répand la charité. Elle incline le coeur vers une délectation spirituelle et sainte, qui lui fait vouloir et faire tout ce que Dieu veut qu'il veuille et fasse. Ces deux délectations se révèlent donc comme les deux principes de tous nos actes, et celle qui amène la volonté au consentement est appelée délectation victorieuse, *delectatio victrix*. Enfin, un appendice à l'ouvrage mettait en parallèle la doctrine des pélagiens et celle des molinistes.

L'*Augustinus* fut immédiatement accusé de renouveler les erreurs de Baïus et de Calvin, d'enlever toute réalité au libre arbitre, d'affirmer que Jésus-Christ n'avait prié et n'était mort que pour les seuls élus. Des intrigues compliquées se nouèrent à Louvain et à Rome, où les anti-jansénistes réussirent à s'assurer l'appui du cardinal-neveu Barberini. Sur bien des points, l'histoire de ces tractations est encore fort mal connue. Le 1^{er} août 1641, un décret de l'Inquisition condamna l'*Augustinus* et tous les livres écrits pour ou contre, mais il ne fut point reçu aux Pays-Bas. Le nonce de Bruxelles, Stravius, et celui de Cologne, Fabio Chigi, jouèrent là un grand rôle. Finalement, ces négociations aboutirent à la rédaction de la bulle *In eminenti*, dont les documents jansénistes attribuent la grande responsabilité à l'assesseur du S.-Office, Francesco Albizzi. Elle fut publiée seulement le 19 juin 1643, après avoir subi des modifications, de telle sorte que des textes assez différents en circulèrent et que le nonce à Paris, Grimaldi, la tint un moment pour apocryphe. Les lovanistes protestèrent et envoyèrent à Rome deux députés, Sinnich et De Paepe : ce fut sans résultat.

III. LES PREMIÈRES CONTROVERSES (1640-1645).

- Dans sa prison, Saint-Cyran avait dû renoncer à toute polémique théologique. Mais il s'était formé un disciple de la plus grande valeur en la personne du plus jeune des frères de la mère Angélique, Antoine Arnauld, celui que la postérité devait surnommer le Grand Arnauld. Né le 6 févr. 1612, il s'était adonné en 1632 aux études théologiques sous la conduite de Saint-Cyran et avait soutenu, en nov. 1635, des thèses d'un augustinisme audacieux.

Il est peu probable que l'état de santé de Saint-Cyran lui ait permis de lire l'*Augustinus*, qui fut réimprimé à Paris dès 1641 : il dut le connaître par les résumés que lui firent son neveu Barcos et Antoine Arnauld. La forme sèche et dure du livre le déconcerta, et certaines expressions lui parurent trop peu nuancées. Mais, comme il estimait y retrouver les thèses essentielles de S. Augustin, prédestination gratuite et grâce efficace, il chargea ses disciples de le défendre.

En France, l'ouvrage avait pour lui de nombreuses sympathies et l'approbation de plusieurs docteurs de Sorbonne, mais contre lui l'hostilité des jésuites et de Richelieu. Ce dernier chargea le théologal de Notre-Dame, Isaac Habert, d'attaquer l'*Augustinus* dans ses sermons. Le ministre mourut, le 4 déc. 1642, avant d'avoir vu l'exécution de son ordre. Habert fit pourtant les sermons demandés à l'Avent 1642 et à la Septuagésime 1643.

La mort de Richelieu rendit aux gens de Port-Royal une certaine liberté de manoeuvre. Saint-Cyran ne sortit guère de sa prison que pour mourir, le 11 oct. 1643 ; mais Arnauld put opposer à

Habert, en 1644-1645, ses deux *Apologies pour M. Jansénius*. En même temps, il fit paraître une *Apologie pour M. de Saint-Cyran*, écrite en collaboration avec Le Maître. D'autres écrits polémiques parurent vers le même temps. Tous se conforment en gros à la même méthode : du côté anti-janséniste, prétendre que Jansénius renouvelle les erreurs de Calvin ; du côté janséniste, montrer qu'il est rigoureusement fidèle à S. Augustin. D'autre part, à cette époque assez indécise du début de la Régence, le parti janséniste jouissait de sérieux appuis du côté parlementaire. Il put donc s'opposer efficacement à la réception de la bulle *In eminenti*, qui n'eut pas plus d'effet pratique en France que dans les Pays-Bas.

Dans le milieu français, la controverse dériva alors vers des questions parallèles.

L'une des plus importantes concernait les vues de Saint-Cyran sur la pénitence et l'eucharistie, la technique des « renouvellements », le délai de l'absolution et la privation de la communion.

Un petit écrit du jésuite Sesmaisons, communiqué à une dirigée de Saint-Cyran, avait soutenu auparavant des idées diamétralement opposées. Dès 1641, Arnauld en avait entrepris une réfutation, pour laquelle il avait été aidé par Barcos et par Saint-Cyran lui-même. Il y étudiait les dispositions requises pour la communion et tentait de montrer que certaines fautes ou mêmes certains états de tiédeur rendent préférable le délai de la communion. Pour des raisons tactiques, Arnauld commettait un véritable contresens : il présentait comme un retour aux pratiques de la primitive Église la technique des « renouvellements », dont les origines étaient essentiellement psychologiques. Terminé au début de 1642, l'ouvrage ne put paraître qu'après la mort de Richelieu et fut publié en août 1643 : il s'intitulait *De la fréquente Communion*.

Il connut un très grand succès, mais provoqua de vives réfutations, dans lesquelles se signalèrent les jésuites Nouet et Pétau, et l'évêque de Lavaur, Abra de Raconis. L'affaire fut portée à Rome par les évêques approbateurs du livre, qui s'estimaient ainsi mis en cause. Un des approbateurs, le docteur de Sorbonne Bourgeois, fut chargé d'aller défendre l'ouvrage auprès du S.-Siège à partir d'avr. 1645. Une phrase de la préface, qui semblait mettre S. Pierre : et S. Paul sur le même plan comme chefs de l'Église, fut censurée, mais sans référence explicite au livre. Finalement, après un long examen, l'Inquisition refusa de le condamner. Il faut reconnaître pourtant que le rigorisme d'Arnauld, en lui-même très modéré, devait engendrer par la suite dans le milieu janséniste de regrettables abus.

Une autre affaire de diversion fut également provoquée par Arnauld. Reprenant des accusations qui circulaient depuis assez longtemps déjà dans le milieu universitaire, il s'attaqua aux casuistes jésuites dont beaucoup étaient considérés comme laxistes, c.-à-d. comme donnant aux problèmes moraux des solutions d'une largeur excessive. Le groupe augustinien de la Sorbonne estima qu'il pouvait trouver là un excellent terrain de contre-attaque. Avec la collaboration d'un docteur nommé Hallier, Arnauld fit paraître en 1643 une brochure intitulée *Théologie morale des Jésuites*. Il s'en prenait surtout à la *Somme des péchés qui se commettent en tous états*, du P. Bauny, et à la *Défense de la vertu*, du P. Antoine Sirmond : ces deux ouvrages seront à nouveau attaqués dans les *Provinciales*, auxquelles le *factum* d'Arnauld a servi de source et fourni de nombreux arguments ; mais, en 1643, la campagne menée par Arnauld n'émut guère une opinion qui n'était point encore sensibilisée à ces problèmes.

IV. LES CINQ PROPOSITIONS (1645-1653).

- L'espoir qu'avait eu un moment le groupe janséniste de s'imposer à la reine régente Anne d'Autriche dura peu. Très vite, le pouvoir tomba aux mains de Mazarin, qui continua, à sa manière, la politique de Richelieu. Dans l'effritement progressif du parti dévot, Port-Royal demeurait comme un ultime bastion de résistance, contre lequel Mazarin, et Louis XIV après lui, dirigeront une politique délibérément anti-janséniste. En réaction, les centres traditionnels d'opposition à l'absolutisme, les milieux parlementaires en particulier, glisseront de plus en plus vers le jansénisme ; à la cour même, les quelques membres jansénistes de l'aristocratie seront considérés comme des représentants de l'opposition et tenus à l'écart : dès 1646, Arnauld d'Andilly s'en retirait pour rejoindre à Port-Royal-des-Champs le groupe des Solitaires. Se

sentant soutenu par le pouvoir, le groupe anti-janséniste se manifestait d'une manière de plus en plus décidée, cependant que de nombreux ordres religieux prenaient officiellement position contre Jansénius. Pendant quelques années pourtant, on se mesura, en attendant de trouver un véritable terrain de bataille.

La phase décisive commença le 1^{er} juill. 1649, à une assemblée de la faculté de Théologie, où le syndic Nicolas Cornet proposa l'examen de sept propositions qu'il prétendait extraites de thèses récemment soutenues. Elles étaient ainsi conçues :

I. Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux justes qui veulent et s'efforcent selon les forces qu'ils ont présentes ; la grâce par laquelle ils leur seraient rendus possibles leur manque aussi.

II. Dans l'état de la nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

III. Pour mériter et démeriter, dans l'état de la nature déchue, il n'est pas nécessaire qu'il y ait dans l'homme une liberté qui soit exempte de nécessité : c'est assez qu'il y ait une liberté qui soit exempte de contrainte.

IV. Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour chaque action, même pour le commencement de la foi, et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté de l'homme lui pût résister ou obéir.

V. C'est un sentiment semi-pélagien de dire que Jésus-Christ soit mort ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes, sans en excepter un seul.

VI. Les actions des infidèles sont des péchés.

VII. Le sentiment de l'Église a autrefois été que la pénitence sacramentelle secrète ne suffisait pas pour les péchés cachés.

Ces propositions étaient présentées sans aucune référence à Jansénius, mais naturellement personne ne s'y méprit, et une vive opposition se manifesta parmi les docteurs. Arnauld fit paraître quelques jours plus tard des *Considérations*, où il faisait remarquer que les propositions étaient ambiguës : hérétiques à première lecture, elles pouvaient cependant recevoir à la rigueur un sens orthodoxe dans les perspectives augustinienes. Il estimait donc qu'on voulait, en les faisant condamner, atteindre indirectement la doctrine même de S. Augustin. Le ton des disputes en Sorbonne devint plus violent, mais l'opposition du groupe janséniste y était telle qu'il semblait pas possible d'y obtenir une décision nette. Le recours à Rome semblait s'imposer.

À la fin de 1650, Isaac Habert, devenu évêque de Vabres, déféra au S.-Siège les cinq premières propositions de Nicolas Cornet, en les attribuant assez vaguement à Jansénius : des deux dernières, il ne fut plus question. De nombreux auxiliaires parmi lesquels se signalèrent le jésuite Binet et S. Vincent de Paul recueillirent, dans les mois suivants, plus de quatre-vingts adhésions d'évêques français à la démarche d'Habert. En revanche, une douzaine d'évêques augustinienes protestèrent. Une députation à Rome fut organisée pour y défendre l'*Augustinus* : elle eut pour personnage central le docteur Louis Gorin de Saint-Amour. En revanche, les anti-jansénistes avaient pour eux une large majorité et l'appui de Mazarin, qui intervint auprès du pape par une lettre écrite au nom du jeune roi Louis XIV.

Dans l'attente d'une réponse romaine qu'on prévoyait longue à venir, le conflit dériva à nouveau vers des terrains secondaires : condamnation du Catéchisme de la Grâce, du janséniste Mathieu Feydeau, campagnes de calomnies contre les religieuses de Port-Royal, accusées de crypto-calvinisme, attaques contre les sermons d'Antoine Singlin, disciple de Saint-Cyran et confesseur de Port-Royal.

Les réactions des milieux romains étaient complexes. Mais, dans l'ensemble, on y avait vu avec satisfaction l'épiscopat français, redouté pour ses tendances gallicanes, recourir au S.-Siège pour la décision de cette importante question.

Le pape Innocent X était personnellement fort opposé à toute reprise des controverses sur la grâce ; les jansénistes commirent une faute en demandant l'ouverture de conférences

contradictoires à la manière des Congrégations *De Auxiliis* ; les deux partis n'obtinrent que des audiences séparées, et en petit nombre. En revanche, ils purent produire des écrits en abondance. Le plus important de ceux rédigés par les jansénistes est l'*Écrit à trois colonnes*, essentiel pour la connaissance de la pensée du groupe, et qui présente, pour chacune des cinq propositions, le sens estimé hérétique, celui estimé orthodoxe, et la proposition contraire soutenue par les molinistes.

Les commissions romaines travaillèrent activement, et la défense de Jansénius y fut assurée d'une manière très remarquable par le franciscain Luc Wadding. Le verdict vint le 31 mai 1653, où Innocent X signa la bulle *Cum occasione*. Les cinq propositions y étaient attribuées à Jansénius, mais sans plus de précision. Elles y étaient condamnées séparément, les quatre premières comme hérétiques et la dernière comme fausse. Nulle mention n'y était faite du sens orthodoxe qu'elles pouvaient avoir.

V. LE DROIT ET LE FAIT (1653-1661).

- La bulle *Cum occasione* constituait pour le parti janséniste une grave défaite : la doctrine de S. Augustin n'y étant point explicitement sauvegardée, on pouvait craindre que cette condamnation fût utilisée contre l'augustinisme en général. Mazarin se montra fort satisfait et imposa la réception de la bulle par le Parlement.

Le groupe anti-janséniste exploita sa victoire en diverses manifestations ou caricatures qui ne sont pas toujours du meilleur goût : par ex., dans un almanach intitulé *La déroute et confusion des jansénistes*, on voit les jansénistes, conduits par Jansénius orné d'ailes de diable, se réfugiant auprès des calvinistes de Genève. Sacy y répondit par ses *Enluminures* (janv. 1654), long poème satirique, d'ailleurs exécrationnel.

L'intervention du P. Annat, jésuite et confesseur du roi, en févr. 1654, avec ses *Cavilli jansenianorum* (= *Chicanes des jansénistes*), allait imprimer à la lutte une nouvelle direction. Il y affirmait, en effet, d'une manière assez sommaire, que les cinq propositions se trouvaient en propres termes dans l'*Augustinus*.

Immédiatement, Arnauld répondit par divers écrits, qui posaient avec netteté le problème de ce qu'il appelait le « fait de Jansénius », la question de savoir si, oui ou non, les cinq propositions étaient dans l'*Augustinus*. Or, en fait, et tous les spécialistes le savaient, seule la première y est contenue à peu près en propres termes ; les autres peuvent seulement être présentées comme des résumés de la pensée de Jansénius. Arnauld s'efforçait de montrer que le contexte de la première dans l'*Augustinus* la rend tout à fait orthodoxe, que les phrases invoquées pour attribuer à Jansénius les quatre autres sont conformes à la doctrine de S. Augustin, et enfin que le livre de Jansénius contient des formules, qu'il reproduisait *ad verbum*, absolument contraires aux propositions condamnées. À son avis, si Innocent X avait condamné les cinq propositions au sens hérétique, ce sens n'était nullement celui de Jansénius.

Les écrits d'Arnauld eurent peu d'efficacité pratique. Les Assemblées du Clergé de 1654 et 1655 entérinèrent la condamnation, et la dernière prescrivit même la signature d'un formulaire condamnant Jansénius, mais en sauvegardant explicitement la doctrine de S. Augustin. Dans la plupart des diocèses, cette décision demeura d'ailleurs lettre morte, tant son application eût soulevé de difficultés.

L'opinion publique se montrait assez incertaine, en dépit de la publication de nombreux *factums* anti-jansénistes à caractère politique. Le plus important est la *Relation juridique de Filleau* (1654), qui mit en circulation la fable, souvent reproduite par la suite, d'une assemblée qui se serait tenue en 1620 à la chartreuse de Bourfontaine, et où se seraient retrouvés Jansénius, Saint-Cyran et quelques autres, avec le dessein de ruiner la foi en l'eucharistie et d'établir le déisme.

Une nouvelle affaire précipita les événements. Le 1^{er} févr. 1655, un vicaire de S.-Sulpice nommé Picoté refusa l'absolution au duc de Liancourt, connu comme ami de Port-Royal, parce

qu'il ne voulait point renoncer à toute relation avec le groupe janséniste. Au bout de trois semaines, Arnauld porta le fait devant l'opinion par sa *Lettre à une personne de condition*. Une dizaine de libelles lui répondirent. Arnauld attendit jusqu'en juillet pour réfuter leurs arguments par sa *Seconde lettre à un duc et pair*, qui constitue probablement un de ses meilleurs ouvrages, et où l'ensemble de la position janséniste est résumé. Il y déclare, en particulier, n'avoir point trouvé les cinq propositions dans l'*Augustinus*, et il y présente S. Pierre dans son reniement comme un juste auquel la grâce a manqué. Comme la polémique continuait, Arnauld déféra la question au pape, le 27 août. Cela n'empêcha point la Sorbonne d'examiner et de condamner, d'ailleurs dans des conditions assez peu régulières, les deux propositions mentionnées plus haut. Malgré ses protestations, Arnauld fut exclu de la Sorbonne, le 14 févr. 1656.

À cette date, un nouveau combattant était entré dans la lice. Le 23 janv. 1656, Blaise Pascal avait daté la première *Provinciale*. Aux lourds écrits techniques succédaient de petites brochures alertes, d'un style inégalable : la controverse passait de la Sorbonne aux salons. La méthode eut un succès foudroyant. Pour pouvoir continuer la campagne, Arnauld, Nicole et Pascal entrèrent ensemble dans la clandestinité : l'anonymat de l'auteur ne devait être percé qu'en 1659.

OEuvres collectives et occasionnelles, les *Provinciales* ne se conforment nullement à un plan préconçu. Les quatre premières traitent des problèmes de la grâce et de la condamnation d'Arnauld en Sorbonne. La cinquième inaugure une virulente campagne contre la morale des jésuites, que le clergé séculier devait reprendre un peu plus tard, et qui allait se prolonger longtemps. À partir de la onzième *Provinciale*, le ton se fait plus personnel et plus âpre. Les deux dernières, adressées directement au P. Annat, sont particulièrement mordantes. Le P. Annat et le P. Nouet s'étaient, en effet, donné pour tâche de répondre aux *Petites Lettres* ; mais ces réponses demeuraient bien pâles.

En dépit de leur succès dans le public, les *Provinciales* n'empêchèrent point une nouvelle condamnation de Jansénius. Le 16 oct. 1656, Alexandre VII donnait la bulle *Ad sacram* : elle affirmait que les cinq propositions étaient dans l'*Augustinus*, et qu'elles avaient été condamnées au sens où Jansénius les avait entendues.

La bulle *Ad sacram* ne fut connue en France qu'en mars 1657, et il semble qu'elle ait provoqué la fin de la campagne des *Provinciales*, que plusieurs à Port-Royal désapprouvaient comme contraire à la charité. D'autre part, elle contraignait le groupe à prendre position d'une manière plus précise encore. Arnauld le fit en reprenant sa distinction du droit et du fait. Sur le droit, c.-à-d. sur l'hérésie contenue dans les cinq propositions, il déclarait adhérer pleinement à la condamnation pontificale. Sur le fait, c.-à-d. sur la présence effective des propositions dans l'*Augustinus*, il disait que le pape s'était purement et simplement trompé : sur ce point, il refusait toute adhésion intérieure ; il s'engageait seulement au silence respectueux que lui commandait sa déférence envers le chef de l'Église.

Cette discipline de respect n'était point unanimement admise à Port-Royal. Certains, pensant que la condamnation des cinq propositions finirait par retomber sur la doctrine augustinienne elle-même, étaient partisans de la résistance à outrance, et envisageaient même le risque d'un schisme. Jacqueline Pascal et Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, nièce de la mère Angélique, inclinaient vers cette position. À l'opposé, quelques autres, dont Barcos, pensaient que la vérité n'avait pas à être défendue par des moyens humains et polémiques et qu'il fallait abandonner sa défense à Dieu lui-même, donc accepter simplement les condamnations par obéissance et faire confiance à l'avenir. Mais la notoriété d'Arnauld donnait à ses idées une importance centrale.

VI. LE FORMULAIRE (1661-1669).

- Les événements évoluèrent peu jusqu'à la mort de Mazarin. Mais après sa mort, en 1661, Louis XIV reprit personnellement la lutte. Le loyalisme monarchique des jansénistes lui semblait au moins douteux et il craignait qu'il n'y eût là les germes d'une nouvelle Fronde.

En 1661, l'Assemblée du Clergé réveilla la question du Formulaire, dont la signature fut prescrite à nouveau : elle devait être exigée même des religieuses et des maîtres d'école. Les pensionnaires et les postulantes de Port-Royal furent expulsées le 23 avril, et les confesseurs et directeurs durent se cacher pour échapper à la prison ou à l'exil. L'un des plus connus, Le Maître de Sacy, frère d'Antoine Le Maître, fut plus tard arrêté, en mai 1666, et interné à la Bastille jusqu'en oct. 1668.

Fidèle à sa position, Arnauld se déclara prêt à signer le Formulaire, pourvu qu'on voulût bien admettre sa distinction du droit et du fait. Les deux vicaires généraux qui administraient le diocèse de Paris en l'absence de l'archevêque, le cardinal de Retz, favorables au parti janséniste, acceptèrent de publier, le 8 juin 1661, un mandement, rédigé probablement par Pascal, qui prescrivait la signature avec cette distinction.

Les religieuses de Port-Royal, craignant que, même dans ces conditions, on donnât à leurs signatures un sens abusif, se montraient assez réticentes aux vues d'Arnauld : l'opposition était menée par Angélique de Saint-Jean et par Jacqueline Pascal. Mais, du côté anti-janséniste, le mandement des grands vicaires avait été violemment attaqué : ils durent le rétracter et donner, le 31 oct., un nouveau mandement prescrivant la signature pure et simple. Les religieuses refusèrent.

Sur ces entrefaites, Retz démissionna. Son successeur au siège de Paris, Marca, mourut au bout de quatre mois et fut remplacé par Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV. Les difficultés entre la France et Rome firent qu'il attendit ses bulles pendant près de deux ans. Une tentative d'accommodement qui eut lieu dans l'intervalle, en 1663, sur l'initiative de Choiseul, évêque de Comminges, n'eut aucun résultat.

Péréfixe fut installé comme archevêque de Paris en avr. 1664, et il pensait venir à bout assez facilement d'une affaire dont il ne mesurait point toute la difficulté. Pour amadouer les jansénistes par une concession, il publia, le 8 juin 1664, un mandement qui entérinait la distinction du droit et du fait : il demandait la foi divine pour le droit et pour le fait la simple « foi humaine ». Les jansénistes saisirent au passage l'avantage qui leur était ainsi accordé, mais, sur le fait, ils étaient bien décidés à ne pas aller plus loin que le silence respectueux.

Dans ses *Lettres sur l'hérésie imaginaire* et dans son *Traité de la foi humaine*, Nicole persifla cruellement les vues de l'archevêque. Ce dernier, exaspéré, passa aux mesures de rigueur. Les 21 et 26 août 1664, il fit à Port-Royal deux visites dramatiques, qui aboutirent à la déportation de douze religieuses considérées comme les meneuses de l'opposition : parmi elles, il y avait Angélique de Saint Jean et la vieille mère Agnès. La communauté fut privée des sacrements et placée sous la surveillance de la police et de six visitandines. Le désarroi moral et l'isolement amenèrent une douzaine de religieuses à signer, et les « signeuses » formèrent un groupe assez désuni, plus ou moins centré sur la « traîtresse » Flavie Passart, la première conquête de l'archevêque. Dans toute cette affaire, la violence de caractère de Péréfixe et ses intempérances de langage l'amènèrent à jouer un rôle assez souvent odieux ou ridicule, que la publication clandestine des relations dressées par les religieuses révéla cruellement au public.

Une part importante de l'opinion se montrait favorable à Port-Royal. L'obstination irréductible de la majorité des Soeurs constituait finalement pour le pouvoir une grave défaite, que compensaient mal les quelques signatures obtenues. Au début de 1665, l'*Apologie pour les religieuses de Port-Royal*, rédigée par Arnauld et Nicole, connut un grand succès. Le 15 févr., Alexandre VII donna la bulle *Regiminis apostolici*, qui entérinait les décisions de l'Assemblée du Clergé en prescrivant elle-même la signature d'un Formulaire : elle ne changea pratiquement rien à la situation. Comme il paraissait impossible de sortir de l'impasse, la cour se décida à une mesure provisoire d'attente. En juill. 1665, les opposantes furent toutes réunies à Port-Royal-des-Champs sous la garde de la police, cependant que les signeuses demeuraient à Paris avec une abbesse particulière, Dorothee Perdreau.

Port-Royal trouvait des sympathies dans l'épiscopat. À la suite de la nouvelle bulle, quatre évêques prirent ouvertement son parti, parmi lesquels Henry Arnauld, évêque d'Angers, frère de

la mère Angélique et d'Antoine Arnauld, et Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, que tout le clergé français considérait comme le modèle des évêques réformateurs. Les quatre évêques publièrent la bulle *Regiminis* en des mandements qui maintenaient clairement la distinction du droit et du fait. Louis XIV se montra très irrité de cette attitude, qui rendait évidente la division au sein de l'épiscopat.

Le P. Annat eût voulu faire déposer les quatre évêques par le pape, mais l'opinion gallicane l'eût difficilement accepté. Cependant, en janv. 1667, Rome nomma une commission de neuf évêques pour instruire le procès des opposants. L'épiscopat s'émut : dix-neuf évêques se solidariserent avec leur quatre collègues, et une vingtaine d'autres laissèrent voir leur hostilité à l'intervention romaine.

Devenu pape en juin 1667, Clément IX était peu enclin à des mesures de rigueur qui déplaisaient à son tempérament conciliant. De son côté, Louis XIV, sur le point d'entrer en guerre avec la Hollande, eût été heureux de mettre un terme à la querelle janséniste. Au cours de l'été 1668, des négociations furent entreprises de part et d'autre. On parvint peu à peu à un accord. Il fut convenu que les quatre évêques écriraient au pape pour s'engager à publier de nouveau la bulle *Regiminis* et à faire signer le Formulaire. Le pape consentirait tacitement à ce que cette signature eût lieu au bas de procès-verbaux distinguant le fait et le droit ; ces procès-verbaux seraient théoriquement secrets, quoiqu'en fait ils dussent être connus de tout le monde.

Arnauld, Nicole et leurs partisans, qui de plus en plus se rattachaient à un tiers-parti relativement modéré, s'estimaient satisfaits d'un tel compromis. En revanche, les partisans de la résistance à outrance étaient bien moins satisfaits. Quoique la Paix de l'Église, ou Paix de Clément IX, eût été rendue officielle par un arrêt du Conseil du 23 oct. 1668 et par un bref du pape du 14 janv. 1669, les religieuses de Port-Royal se refusèrent d'abord à toute signature ; c'est seulement sur le conseil de Sacy qu'elles signèrent le 15 févr. 1669, non sans répugnance, et furent rétablies dans l'usage des sacrements.

VII : LA BULLE *UNIGENITUS* (1670-1713).

- Les dix premières années de la Paix de l'Église furent réellement paisibles. Le monastère de Port-Royal y connut une période exceptionnellement brillante, qu'on a souvent décrite comme son automne. La propre cousine du roi, la duchesse de Longueville, le protégeait, et d'aristocratiques amitiés l'entouraient. Mais, ces trop voyantes sympathies suscitaient la méfiance de Louis XIV, porté à voir partout une menace de résistance à son absolutisme.

Des deux côtés, on évita d'abord les publications qui eussent pu réveiller les controverses. C'est dans cet esprit que fut préparée l'édition des *Pensées* de Pascal, qui parut en 1670, et où l'on avait supprimé tous les textes jugés dangereux. La détente permit de publier, l'année suivante, deux volumes de *Considérations sur les dimanches et les fêtes*, tirées des notes griffonnées par Saint-Cyran dans sa prison de Vincennes, ainsi que les *Instructions*, extraites par Arnaud d'Andilly des lettres imprimées de l'abbé. Le groupe de Port-Royal s'adonna à la polémique contre les calvinistes. Arnauld et Nicole y collaborèrent avec Bossuet, et même certains jansénistes ultérieurs iront jusqu'à voir dans Arnauld le principal auteur de l'*Exposition de la doctrine catholique*, publiée par M. de Condom. De ces ouvrages écrits par Arnauld et Nicole, le plus important est la volumineuse *Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, qui commença à paraître dès 1669. Dans la même ligne, il faut signaler l'effort fait par Port-Royal pour répandre la lecture de l'Écriture Sainte. Dès 1667, le groupe avait publié à cette intention une traduction du Nouveau Testament, dite *Nouveau Testament de Mons*, du lieu prétendu de l'impression. Durant son internement à la Bastille, Sacy avait beaucoup travaillé à sa traduction de la Bible sur la Vulgate, qu'il avait commencée plusieurs années auparavant. À partir de 1672, il commença à faire paraître cette traduction, avec des commentaires tirés des Pères ; il devait mourir en 1684 sans l'avoir achevée, mais ses disciples la terminèrent.

Rapidement, pourtant, divers indices laissèrent deviner combien la Paix de l'Église était précaire. Un premier incident éclata en 1675 autour d'Henry Arnauld, accusé de ne point autoriser dans son diocèse la signature pure et simple du Formulaire : par l'édit du camp de Ninove, rendu le 30 mai 1676, Louis XIV donna tort à l'évêque. En 1677, deux évêques jansénisants reprirent la campagne contre la morale relâchée, et spécialement contre les casuistes jésuites ; ils se servirent de la plume de Nicole pour dénoncer au nouveau pape Innocent XI une série de propositions condamnables, qui furent effectivement condamnées en 1679 ; Louis XIV se montra fort mécontent de cette initiative.

Peu après, le traité de Nimègue rendit au roi les mains libres, et la duchesse de Longueville mourut le 15 avr. 1679. Immédiatement, les mesures contre Port-Royal reprirent : les confesseurs, les pensionnaires et les novices furent expulsés du monastère, auquel il fut interdit de se recruter désormais.

Depuis 1675, le pénible conflit de la Régale opposait Louis XIV au pape. À cette date, Arnauld s'était fort compromis dans la défense des droits du S.-Siège. Il craignit pour sa liberté et crut préférable de se retirer aux Pays-Bas (juin 1679). Après quelques hésitations, il vint se fixer à Bruxelles, où il vécut dans une studieuse retraite jusqu'à sa mort (8 août 1694). Nicole refusa de s'associer à son exil ; après un séjour dans les Flandres, il se réconcilia avec le nouvel archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, revint à Paris en 1683, ne se mêla plus de controverse janséniste et continua la publication commencée depuis 1671 de ses fameux *Essais de morale*. Mais, en 1685, Arnauld reçut un compagnon de marque en la personne de l'oratorien Pasquier Quesnel.

Quesnel était un érudit connu, auquel une savante édition des *oeuvres de S. Léon* avait acquis une grande notoriété. Il s'était peu intéressé à Jansénius et, de 1661 à 1665, avait signé quatre fois le Formulaire. Sa pensée personnelle différait beaucoup des thèses centrales de l'*Augustinus*. La spiritualité de Bérulle avait très profondément marqué sa formation. Son augustinisme était solide, mais il y joignait un très grand attachement à la pensée de S. Thomas. En outre, il était gallican, bien plus que ne l'était Arnauld, et se révélait très influencé par le richérisme, c.-à-d. par les idées soutenues au début du XVII^e s. par Edmond Richer. Ce dernier pensait, en particulier, que le dépôt de la vérité était confié non point au S.-Siège et à la hiérarchie, mais directement au corps des fidèles pris dans son ensemble ; que, par conséquent, les simples fidèles et plus encore les prêtres étaient juges de la doctrine au même titre que le pape et les évêques ; cela revenait à dire qu'une vérité dogmatique ne pouvait s'imposer que si elle était acceptée par la multitude des chrétiens.

Quesnel avait la ténacité et la lucidité qui font les chefs de parti. Dès son arrivée aux Pays-Bas, il s'appliqua à créer un peu partout de véritables agences jansénistes solidement liées. Mais il ne désirait aucunement réveiller les controverses doctrinales. Il publia, de 1687 à 1690, les trois volumes de sa *Tradition de l'Église romaine sur la prédestination des saints et sur la grâce efficace*, très bérulliens et fort éloignés des thèses rigides de l'*Augustinus*.

Cependant, l'attitude lénifiante de Quesnel était peu appréciée des quelques rares augustiniens intransigeants qui demeuraient encore. Ce fut l'un d'eux, le bénédictin Dom Gerberon, qui mit le feu aux poudres, en 1696, en publiant, pour faire pièce à Quesnel, un vieil écrit de Barcos, lequel était mort depuis 1678. Il s'agissait d'une *Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination*, d'un augustinisme poussé à l'extrême et exprimé en formules cassantes et maladroitement. Répandu à Paris, l'ouvrage provoqua de vives protestations. Le nouvel archevêque, Noailles, se crut obligé de le condamner. Mais il voulut ménager les deux partis : son ordonnance, datée du 20 août 1696, contenait une longue partie doctrinale, rédigée par Bossuet, qui établissait fortement les principes augustiniens sur la prédestination gratuite et la grâce efficace. En fait, il ne réussit qu'à mécontenter les deux partis, et, contre l'avis de Quesnel, le groupe janséniste parisien mena contre lui une vive attaque, heureusement assez brève.

Le 22 juin 1695, étant encore évêque de Châlons, Noailles avait donné une approbation élogieuse à un ouvrage du P. Quesnel intitulé *Le Nouveau Testament en français*, avec des réflexions morales sur chaque verset, ouvrage dont la première mouture, beaucoup plus brève, avait paru en 1671. Les idées personnelles du P. Quesnel sur la grâce s’y exprimaient en formules souvent malheureuses et entachées des tendances jansénistes, cependant que son gallicanisme et son richérisme y transparaissaient fréquemment. Aux derniers jours de 1699, parut une brochure clandestine intitulée *Problème ecclésiastique*, laquelle demandait s’il fallait croire Noailles lorsqu’il approuvait les *Réflexions morales* de Quesnel, ou lorsqu’il condamnait l’*Exposition* de Barcos. Une grande partie du public attribua ce factum aux jésuites, qui se défendirent mal. Ils n’étaient probablement pas étrangers à sa diffusion ; mais des recherches récentes ont montré que l’auteur en était un bénédictin lorrain, janséniste : Dom Hilarion Monnier, lequel n’avait d’ailleurs aucune part à sa publication. Noailles eut recours pour sa défense à Bossuet, qui composa un *Avertissement* destiné à paraître en tête d’une nouvelle édition de l’ouvrage de Quesnel. Cependant, à la suite peut-être de dissentiments entre les deux prélats, l’édition parut à la fin de 1699 sans cet *Avertissement*. L’affaire n’alla pas plus loin.

Au début de 1701, un cas de conscience fut soumis à un groupe de docteurs de Sorbonne par un curé clermontois nommé Fréhel. Il s’agissait principalement de savoir si l’on pouvait absoudre un pénitent qui, sur *le fait* de Jansénius, déclarait ne pouvoir aller plus loin que le silence respectueux. Une quarantaine de docteurs, dont le principal était le janséniste Nicolas Petitpied, répondirent par l’affirmative. Cette décision fut rendue publique à la suite d’une indiscrétion, en juill. 1702. Immédiatement, les disputes recommencèrent. Le S.-Office condamna le *Cas de conscience*, en févr. 1703. Noailles en fit autant le 22 févr. et il fut suivi par la Sorbonne le 4 sept. Les signataires, à l’exception, de Petitpied, rétractèrent leur avis.

L’abondante littérature produite de part et d’autre au cours de cette affaire reposait à nouveau la question du silence respectueux. Elle provoqua une intervention de Fénelon, exilé alors en son diocèse de Cambrai à la suite de la querelle du quiétisme. Fénelon se déclara contre le jansénisme plus ouvertement qu’il ne l’avait fait jusque-là. Dans les nombreux et importants écrits qu’il produisit sur ce sujet, il affirmait en substance que, dans l’affaire de Jansénius, l’Église exigeait la foi divine sur le fait aussi bien que sur le droit, et que cette exigence était parfaitement légitime, étant donné que l’Église était infaillible non seulement sur les dogmes proprement dits, mais aussi sur les faits dogmatiques non révélés, comme l’était par exemple le fait de Jansénius. Pour appuyer ses vues, Fénelon, qui avait alors avec Rome d’excellentes relations, eût voulu faire définir par le S.-Siège ; cette infaillibilité sur les faits. De nombreux théologiens et même plusieurs cardinaux se montraient fort opposés à cette thèse, et le S.-Siège refusa toujours de se prononcer sur cette question. En revanche, les milieux romains auraient voulu voir Fénelon défendre l’infaillibilité personnelle du pape, ce à quoi M. de Cambrai se refusa toujours. Fénelon, déçu, cessa finalement d’exiger la signature du Formulaire dans son diocèse.

Sur l’ordre du roi d’Espagne, Quesnel avait été arrêté à Bruxelles le 30 mai 1703. Il s’évada quelques trois mois plus tard. Mais la saisie de ses papiers, qui furent partiellement envoyés en France, révéla la puissance de l’organisation clandestine janséniste, et aussi la manière assez désinvolte dont les disciples de Quesnel entendaient le silence respectueux. Louis XIV en fut effrayé. Sans aucune peine, Mme de Maintenon le décida à demander au S.-Siège une nouvelle bulle contre le jansénisme.

Le pape Clément XI tergiversa longtemps avant de donner, le 16 juill. 1705, la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, qui condamnait formellement le silence respectueux. Le Parlement, plutôt favorable au jansénisme, ne la reçut qu’avec beaucoup de difficultés. Elle provoqua la publication d’une nuée d’ouvrages. Dans l’ensemble, les jansénistes y répondirent en disant que la bulle portait sur le droit, mais non sur le fait. Elle eut aussi un contrecoup inattendu. Les vingt vieilles religieuses qui occupaient encore Port-Royal-des-Champs ayant refusé de la signer sans une clause restrictive, la police dispersa la communauté, le 20 oct. 1709 et, en 1711, le roi fit

détruire les bâtiments. Mais, à la vérité, la bulle *Vineam Domini* n'eut en aucune manière l'effet décisif qu'avait escompté Louis XIV.

Quesnel lui-même s'était tenu jusque-là relativement en marge du débat. Cependant, déférées au S.-Office en 1703, les *Réflexions morales* avaient été condamnées le 13 juill. 1708. Dans l'intervalle, Quesnel s'en était pris à Fénelon, et la controverse avait assez vite tourné à l'aigre. Pour atteindre à la fois Quesnel et Noailles, son approbateur, Fénelon provoqua, en 1711, la publication, par les évêques de Luçon et de La Rochelle, d'un mandement commun condamnant les *Réflexions morales* comme renouvelant les erreurs jansénistes. Noailles, très irrité, se vengea sur les neveux des deux prélats qu'il fit chasser du séminaire S.-Sulpice, et publia une ordonnance incendiaire contre les deux évêques. Le roi désapprouva Noailles, qui résista. En même temps, le confesseur du roi, le P. Le Tellier, tenta d'organiser une campagne dans l'épiscopat contre le livre de Quesnel ; une indiscretion révéla la manoeuvre à Noailles, qui s'exaspéra. D'autres évêques soutinrent plus ou moins ouvertement Noailles. Sentant qu'une fois encore l'épiscopat se divisait, Louis XIV crut préférable de faire intervenir le S.-Siège. Il demanda contre Quesnel une bulle, qu'il s'engageait à faire accepter à l'unanimité, pourvu que les termes lui en eussent été soumis. C'est seulement le 8 sept. 1713, après beaucoup d'hésitations, que Clément XI signa la bulle *Unigenitus Dei Filius*. Elle condamnait 101 propositions extraites des *Réflexions morales*. Elles avaient été choisies et groupées de manière à constituer une sorte de résumé de la doctrine janséniste (texte dans Denz.-Bannw., 1351-1451).

VIII. L'APPEL (1713-1754).

- Louis XIV reçut la bulle *Unigenitus* le 25 sept. 1713, et il s'employa immédiatement à la faire recevoir, comme il l'avait promis. Mais il rencontra plus de résistances qu'il ne l'avait imaginé. De plus en plus, les milieux parlementaires étaient acquis aux idées jansénistes. Le Parlement refusa d'enregistrer la bulle avant que les évêques l'eussent acceptée.

On jugea expédient de réunir hâtivement les évêques présents dans la région parisienne : il y en eut une trentaine. Une vingtaine d'autres vinrent s'y joindre un peu plus tard. L'Assemblée du Clergé ainsi constituée s'ouvrit le 16 oct. sous la présidence de Noailles. Elle se divisa assez rapidement. La majorité, menée par les cardinaux de Rohan et de Bissy, tout en se reconnaissant le droit de juger de la décision pontificale, était d'avis de l'accepter. Noailles s'y opposa et déclara qu'il fallait avant tout demander des explications au S.-Siège sur le sens des propositions condamnées. Huit autres évêques se joignirent à Noailles.

L'Assemblée se sépara le 5 févr. 1714. Une lettre de cachet relégua les opposants dans leurs diocèses, et Noailles reçut l'ordre de ne plus paraître à la cour. Le 15 févr., Louis XIV imposa au Parlement l'enregistrement de la bulle. La Sorbonne la reçut le 10 mars, malgré l'opposition de nombreux docteurs, entre lesquels le janséniste Vuitasse se signala par un discours violemment richériste.

La cour se préoccupa de réunir les acceptations des évêques qui n'avaient pas assisté à l'Assemblée. Finalement, au mois d'août 1714, 112 évêques avaient accepté la bulle, et une quinzaine s'étaient joints à Noailles pour la refuser. Les acceptants avaient une très large majorité, mais ce n'était point l'unanimité que Louis XIV avait promise, et Clément XI s'en montra fort déçu.

Parmi le clergé du second ordre et parmi les laïcs, l'opposition était également minoritaire, mais violente. Elle se traduisait par une foule d'écrits de tous formats : près de 200 titres pour la seule année 1714. Le plus important était les *Hexaples*, écrit à six colonnes, qui mettait les 101 propositions condamnées en parallèle avec l'Écriture et la tradition : la plus grande partie des théologiens jansénistes y avait travaillé. À travers tout ce fatras, on discerne une intense et inquiétante montée des idées richéristes. Certains factums, comme le *Témoignage de la vérité*, de l'oratorien Vivien de la Borde, vont littéralement jusqu'à appeler les fidèles au libre examen.

Pour tenter de rétablir l'unité, Louis XIV finit par adopter une idée que Fénelon avait suggérée : celle de réunir un concile national où seraient jugés les opposants. Rome voyait d'un mauvais oeil ce projet, suspect de gallicanisme. Cependant, Clément XI venait d'en accepter l'idée, lorsque Louis XIV mourut, le 1^{er} sept. 1715, et il n'en fut plus question.

Le Régent, Philippe d'Orléans, pratiqua la politique de bascule et commença, pendant quelque deux ans, par favoriser les jansénistes. Naturellement, plusieurs acceptants revinrent alors sur un assentiment qu'ils avaient donné uniquement par crainte du pouvoir. En janv. 1716, une vingtaine d'évêques demandèrent au Régent de solliciter du pape une explication de la bulle. Mais Clément XI, irrité par la politique janséniste du Régent, se raidit sur ses positions et refusa même les bulles d'institution aux évêques nommés par lui. Plusieurs parlementaires allèrent jusqu'à proposer alors l'élection des évêques par le peuple.

En 1723, le chapitre d'Utrecht, en difficulté avec Rome au sujet de la nomination d'un vicaire apostolique, s'estima autorisé à élire un archevêque, qu'un évêque janséniste français consentit à sacrer (14 oct. 1724) et que Rome naturellement refusa de reconnaître. Telle est l'origine de l'église janséniste d'Utrecht, qui existe toujours (voir *infra*, 331).

En France, la situation s'embrouillait. La plupart des opposants à la bulle eussent consenti à l'accepter avec des explications ; mais quelques-uns la considéraient comme radicalement mauvaise et irréformable. Un tournant décisif se produisit le matin du 5 mars 1717, où quatre évêques vinrent inopinément déposer en Sorbonne un acte notarié par lequel ils « appelaient » de la constitution *Unigenitus* à un concile général (parmi ces quatre évêques, les véritables auteurs du projet étaient l'ancien oratorien Soanen, évêque de Sénez, et Colbert, évêque de Montpellier). Dans les mois qui suivirent, malgré l'opposition du Régent, les adhésions à l'Appel des quatre évêques se multiplièrent. Il y eut de très nombreux laïcs, douze évêques et un peu plus de 3000 prêtres, séculiers et réguliers (sur les quelque 100 000 membres du clergé français). Les appelants constituaient une minorité numériquement assez faible mais très active. La plupart de ces actes d'appel nous ont été conservés : beaucoup sont imprégnés de richérisme ; presque aucun ne fait la moindre allusion à Jansénius, que le jansénisme du XVIII^e s. semble avoir oublié.

Débordé par la situation, le Régent passa ouvertement à l'anti-jansénisme. Les quatre évêques furent relégués dans leur diocèse. Une déclaration royale du 7 oct. 1717 tenta d'imposer silence aux deux partis : elle ne fut respectée par personne. Le 27 août 1718, Clément XI donna les lettres *Pastoralis officii*, qui excommuniaient les appelants, mais l'opposition parlementaire fut telle qu'elles n'eurent en France absolument aucun effet pratique. Noailles y riposta en durcissant ses positions. Le 24 sept., il rendit public son appel contre la bulle *Unigenitus*, qu'il avait jusque-là tenu secret, et en interjeta un nouveau contre les lettres *Pastoralis*. Cette manifestation fut suivie d'un échange d'écrits extrêmement violents avec les chefs des acceptants, Bissy et Languet de Gergy, évêque de Soissons.

Le Régent essaya une fois encore de ressaisir la situation et, par une ordonnance en date du 5 juin 1719, imposa une trêve d'un an, qui fut relativement efficace. Le 13 mars 1720, Noailles accepta un accommodement sous la forme d'une explication de la bulle en 13 articles que quelque 80 évêques signèrent et qu'une déclaration royale du 4 août entérina. Les quatre évêques firent alors rebondir la situation en refusant cet accommodement et en renouvelant bruyamment leur appel le 10 sept. Ils furent suivis, et les réappelants furent très nombreux.

La mort de Clément XI, le 19 mars 1721, amena une légère accalmie. Pourtant décidé à en finir avec l'opposition janséniste, le Régent, par une ordonnance du 11 juill. 1722, imposa à nouveau la signature du formulaire d'Alexandre VII. La plupart des prélats appelants obtempérèrent. Mais, dans le milieu parlementaire et dans le grand public, l'opposition fut très vive. Le Régent passa alors aux mesures policières, et les lettres de cachet multiplièrent parmi les appelants la prison et l'exil, sans autre résultat que d'y créer une mentalité de persécution et de martyre.

Le nouveau pape, Benoît XIII, ancien dominicain, semblait devoir se montrer plus conciliant. On pensa un moment qu'il allait accepter une explication de la bulle en 12 articles que proposait Noailles. À nouveau, Soanen intervint pour envenimer les choses et empêcher tout rapprochement. En janv. 1727, il publia une violente instruction pastorale où les évêques acceptants étaient fort maltraités. Le nouveau ministre, Fleury, estima possible de faire un exemple sur ce petit évêque d'un diocèse lointain. Au cours de l'été 1727, un concile provincial fut réuni à Embrun pour y juger Soanen. Ce dernier fut naturellement condamné et une lettre de cachet l'exila à la Chaise-Dieu, où il mourut en 1740, à l'âge de 94 ans, vénéré par tout le parti janséniste comme un martyr. Noailles, suivi par onze évêques et la majorité des parlementaires, prit énergiquement, mais sans résultat, la défense de Soanen.

Peu après, Noailles, affaibli par l'âge, pressé par Fleury et par sa propre famille, finit par signer, le 11 oct. 1728, un mandement par lequel il acceptait purement et simplement la bulle. Mais il semble bien qu'il ait ultérieurement rétracté cette acceptation, et on ne saurait dire quels étaient ses vrais sentiments lorsqu'il mourut le 4 mai 1729.

Son successeur, Vintimille, un acceptant, entreprit de réduire les résistances dans son diocèse. Il consumma la défaite du jansénisme en obtenant une déclaration royale du 24 mars 1730 qui faisait de la bulle *Unigenitus* une loi de l'État et rendait vacants les bénéfices dont les titulaires n'auraient pas signé le formulaire.

Dès lors, le parti janséniste alla s'amenuisant. Les mesures de rigueur, emprisonnements, déportations, monastères fermés ou dispersés, constituent un tableau assez déplaisant et qu'on aimerait moins sombre. Peu à peu, toutes les congrégations, maisons religieuses et diocèses acceptèrent la bulle. Le parti perdit d'année en année tous ses grands théologiens. Avec la mort de Caylus, évêque d'Auxerre, en 1754, disparut ; le dernier membre janséniste de l'épiscopat français.

À mesure que son affaiblissement se faisait plus évident, le jansénisme acquérait une mentalité de clan minoritaire, étroite, hargneuse et susceptible. Le meilleur témoin en demeure les fameuses *Nouvelles ecclésiastiques*, organe du groupe, qui commencent à paraître en févr. 1728 et prolongent leur existence, presque sans interruption, jusqu'en 1803. Elles constituent un prodige de presse clandestine, dont le responsable fut pendant trente ans un prêtre tourangeau nommé Fontaine de la Roche. Le ton en est franchement désagréable, et le parti pris systématique de louange ou de dénigrement en rend la lecture pénible. Mais les informations des *Nouvelles* se révèlent le plus souvent exactes et sûres, et elles constituent une source de toute première valeur en dépit de leur partialité.

La mentalité minoritaire du parti janséniste transparait aussi dans le recours au merveilleux et au miracle, considéré comme jugement de Dieu, qui s'y fait jour. Les premières traces en apparaissent dès 1725 à propos d'un miracle arrivé à Paris, sur la paroisse Sainte-Marguerite, dont le curé, Goy, était un appelant. Mais ce sont les événements de Saint-Médard qui portèrent la situation à son paroxysme (voir *supra*, III, 163). Il faut cependant reconnaître que s'il y eut dans le milieu janséniste quelques passionnés des convulsions, dont le plus connu est le parlementaire Carré de Montgeron, ces troubles phénomènes furent vivement combattus par la plupart des théologiens du groupe et par bon nombre d'autres. Ils devaient pourtant se prolonger, surtout en province, jusqu'au XIX^e s.

C'est à la même mentalité qu'il faut rattacher l'attente eschatologique qui se manifeste dans le parti ; on y croit, çà et là, la fin du monde toute proche, et on en voit partout les signes avant-coureurs : retour d'Élie, conversion des Juifs. L'exégèse janséniste du XVIII^e s. est tout emplie de cette attente.

Le long ministère de Fleury apporta peu de changements à la situation juridique. Son attitude à l'égard des jansénistes fut indubitablement tracassière et violente ; il fit pourtant de grands efforts pour éviter les trop graves incidents. Mais par la suite la situation se tendit de nouveau, en raison surtout de l'irritante affaire des billets de confession. Vers 1749, un certain nombre d'évêques, dont l'archevêque de Paris, Beaumont, se mirent à exiger des mourants la

présentation d'un billet de confession, témoignant qu'ils acceptaient la bulle *Unigenitus* : faute de quoi, on leur refusait les derniers sacrements et la sépulture chrétienne. Il y eut, de ce chef, des incidents douloureux. Imbu d'idées richéristes, le Parlement intervint pour, de sa propre autorité, déléguer des confesseurs et faire administrer certains appelants notoires. Après des polémiques embrouillées, l'affaire alla à Rome où, le 16 oct. 1756, Benoît XIV y mit fin par le bref *Ex omnibus*, relativement modéré et pacificateur. À cette date, la situation allait déjà vers l'apaisement. Le 2 sept. 1754, une déclaration royale, extrêmement comminatoire, avait imposé le silence total sur ces controverses. Cette loi du silence se fit assez rapidement respecter, et elle explique la relative stagnation des événements au cours de la seconde moitié du siècle.

Hors de France, Pierre-Léopold, devenu grand duc de Toscane en 1763, s'inspira, dans sa politique religieuse, à la fois du josphisme et du jansénisme. C'est cette double tendance qui présida aux projets élaborés par le synode ouvert à Pistoie le 18 sept. 1786. Les actes de cette assemblée furent longuement censurés par Pie VI dans la bulle *Auctorem fidei* (28 août 1794).

Sous la Révolution, un certain nombre de jansénistes se montrèrent favorables à la Constitution civile du clergé, qui allait dans le sens de leur richérisme, mais d'autres y furent très hostiles.

Au XIX^e s., le petit milieu très fermé qui maintenait la vieille tradition port-royaliste vécut de souvenirs et demeura sans portée réelle.

Aujourd'hui, le public a presque complètement oublié le long drame historique, aux épisodes si variés, que recouvre le mot de jansénisme, et dont les éléments sont si complexes qu'il est impossible de les enfermer dans une définition. La langue populaire n'en garde plus que le souvenir du rigorisme moral, qui pourtant n'est lié au jansénisme que d'une manière plutôt accidentelle. Il a fallu attendre des études relativement récentes pour que le jansénisme retrouve sa place exacte dans l'histoire de la pensée.

La bibliographie jansénienne est immense, et il est impossible d'en donner ici même un simple aperçu. Le lecteur curieux peut avoir une idée de cette abondance en consultant les trois volumes de L. Willaert, *Bibliotheca janseniana belgica*, Namur-Paris, 1949-1951. Ce monumental ouvrage de référence groupe plus de 13 000 titres, et encore est-il très incomplet pour ce qui concerne le jansénisme proprement français. Nous indiquons seulement ici quelques ouvrages relativement récents qui traitent du jansénisme considéré comme mouvement d'idées, et au moyen desquels il est possible de s'initier d'une manière plus détaillée à la bibliographie d'ensemble de la question.

J. Paquier, *Qu'est-ce que le jansénisme ?* Paris, 1909. - A. de Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France*, Louvain, 1917. - A. Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste*, Paris, 1922, 2 vol. - C. Gazier, *Histoire du monastère de Port-Royal*, Paris, 1929. - J. Carreyre, *Le jansénisme durant la Régence*, Louvain, 1929-1933. - H. de Lubac, *Surnaturel*, Paris, 1946. - J. Orcibal, *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps (Les origines du jansénisme, II et III)*, Paris, 1947-1948, 2 vol. - L. Goldmann, *Le Dieu caché*, Paris, 1946. - L. Ceysens, *Sources relatives aux débuts du jansénisme et de l'anti-jansénisme*, Louvain, 1957. - M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme aux origines religieuses du « Risorgimento »*, Paris, Letouzey, 1959. - L. Cognet, *Le jansénisme*, Paris, 1961.

Louis COGNET.
année parution 1963